



## Point de situation

Limésy, le 20 Juillet 2020.

Chères Limésiennes, chers Limésiens,

Cette année le bulletin communal de juillet ne peut pas paraître, chacun en

comprend les raisons. Nous avons tout de même souhaité garder un lien entre nous.



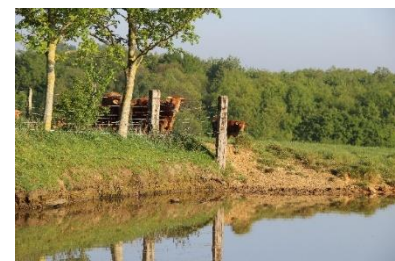
Le premier tour des élections municipales s'est déroulé le 15 mars... le 17 c'était le confinement. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre confiance ; en effet 85% des votants ont soutenu la liste « ensemble poursuivons » que j'avais le plaisir et l'honneur de mener. J'avais proposé, n'ayant qu'une liste en « course », que vous puissiez exprimer votre désaccord en proposant des bulletins blancs. Ceux-ci ont obtenu 11% des suffrages exprimés, à cela il fallait ajouter 4% de nuls. C'était important pour moi, il me paraissait capital d'évaluer l'adhésion, le soutien à l'action que nous avons eu, et aux propositions d'actions que nous portions. Un très grand MERCI donc pour votre confiance.

Nous venons de vivre avec ce confinement une expérience, jamais vue, qui a marqué beaucoup d'entre nous. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet, mais je souhaite, au risque de me répéter de vous adresser à tous un grand BRAVO pour l'unité générale dans le respect des consignes données... Mais le plus dur est certainement devant nous, rien n'est terminé, bien au contraire. Je souhaite simplement vous encourager à ne pas baisser la garde, continuons ensemble à respecter les gestes barrières, à être solidaires.

Vous l'avez compris, dans cette année « rien ne va droit ». Ainsi, le nouveau conseil municipal issu des urnes le 15 mars a été installé au mois de juin... le budget qui aurait normalement dû être voté pour le 15 avril, l'a été pour le mois de juillet. Concernant le budget, juste quelques informations. Le compte administratif 2019 a fait apparaître un résultat global en excédent de 604 054,51 €. C'est autant de reporté sur le budget 2020. En 2020, il faut retenir que le taux des taxes est inchangé pour la part communale. C'est une année de transition, il y aura quelques aménagements et travaux sur les parkings, mais pas de grands travaux. Il y aura surtout, COVID 19 oblige, des surcoûts de fonctionnement liés à la prise en charge et aux mesures sanitaires mises en place, mais actuellement maîtrisés.

Bonnes vacances à tous et au plaisir de nous retrouver pour la rentrée.

Jean-François Chemin, maire de Limésy.



### Présentation des conseillers municipaux et des commissions

- **Bernard Sénéchal** : commissions Travaux, Finance et Association.
- **Bénédicte Grenet** : commissions Communication, Finance et Association.
- **Jean-Jacques Malhouitre** : commissions Association et Finance.
- **Jacqueline Dupuis** : commissions Affaires scolaires, Finance et Communication, Association.
- **Francis Nicolle** : commissions Développement Durable, Travaux et Finance.
- **Valérie Carca-Boucher** : commissions Travaux et Développement Durable.
- **Zoé Vincent** : commissions Développement Durable, Communication et Urbanisme.
- **Mathieu Ternon** : commissions Développement Durable et Travaux.
- **Béatrice Fercoq** : commissions Développement Durable et Communication.
- **Mathieu Maurouard** : commissions Urbanisme et Travaux.
- **Florence Lemaistre** : commissions Développement Durable et Communication.
- **Raphaël Hurel** : commissions Affaires scolaires et Association.
- **Floriane Hardy** : commissions Affaires scolaires et Communication.
- **René Cacheleux** : commissions Affaires scolaires et Développement Durable.
- **Sophie Nicaise** : commissions Associations et Urbanisme.
- **Florent Clastot** : commissions Travaux et Urbanisme.
- **Virginie Séhier** : commissions Association et Urbanisme.
- **Jonas Artus** : commissions Développement Durable et Urbanisme.

## Informations diverses

### Bibliothèque municipale, été 2020.

La bibliothèque vous accueille le vendredi de 17h30 à 19h00.

Quelques nouveautés sont à découvrir....

- « Trop grand, trop petit » de Catherine Leblanc et Eve Tharlet,
- « Alma, le vent se lève T1 » de Timothée de Fombelle
- « Les arbres témoins de l'histoire » de Richard Melloul,
- « Algues vertes (l'histoire interdite) » d'Inès Léraud et Pierre Van Hove,
- « Comme un enchantement » de Nathalie Hug,
- « Sacrées Sorcières » (JBD) de Roald Dahl et Pénélope Bagieu.



Le port du masque est obligatoire et du gel hydro alcoolique est à disposition.

### Centre de Loisirs « Les 400 coups », juillet 2020.

Le centre de Loisirs a ouvert ses portes aux jeunes limésiens, durant le mois de juillet 2020, selon les dispositions conseillées pour nous protéger et protéger ceux qui nous entourent.

### FCL Football Club de Limésy, saison 2020 2021

Le football club de Limésy recherche des jeunes né(e) de 2007 à 2015 pour compléter les équipes dont les matchs se jouent le samedi et quelques joueurs seniors.

Pour s'inscrire prendre contact avec les membres du FCL ou téléphoner au 02-35-92-11-08 ou 06-59-73-34-22.

Des dirigeants sont également recherchés pour partager les différentes tâches au sein du club, comme les 4 entraînements prévus pour les plus jeunes le mercredi.

### Animations et Associations

La Sainte Christine, prévue les 18 et 19 juillet 2020 a été annulée.

Le programme d'animation sur la seconde période de l'année 2020 est actuellement suspendu.

### Règles de civilité, rappel. Arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2014 relatif aux nuisances sonores.

**Article 7 :** Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telle que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareil tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses [...] susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- ✓ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h,
- ✓ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- ✓ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

**Article 8 :** Les propriétaires d'animaux ou les personnes en ayant la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas source de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.

**Circulaire ministérielle en date du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.** Cette circulaire rappelle que le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. Dès lors que les déchets verts peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.

### Plus d'informations sur « [limesy.fr](http://limesy.fr) »